

Le mariage. Par nous notaire public, 11<sup>e</sup> FEVRIER  
 du futur époux et futur père à venir nous  
 ont déclaré qu'il a été prouvé par l'acte  
 de mariage par devant maître Sagette, notaire  
 à Ravières à la date de ce jour, sept heures  
 huit minutes quatre-vingt-trois, comme le  
 constate le Certificat à nous remis. Nous  
 avons ensuite demandé au futur époux  
 et à la future épouse s'ils voulaient se  
 prendre pour mari et pour femme. Tous  
 deux ayant répondu positivement et affir-  
 mativement, nous avons prononcé, au  
 nom de la loi que Colton Jacques-Denis-Ga-  
 briel-Henri et Renard Jeanne-Berthe Marguerite  
 sont unis par le mariage. Le tout a été  
 dressé acte en présence de Monsieur Joseph  
 Gabut, vétérinaire, âgé de trente-huit  
 ans, domicilié à Montbard (Côte-d'Or), non  
 parent de l'époux, de Dalbino François  
 Emile-Charles-Gaston, négociant, âgé  
 de vingt-cinq ans, domicilié à Verailles-Saint-  
 Denis, Curien, fermier de l'épouse, domicilié  
 à Châssy, négociant de commerce, âgé de trente  
 ans, domicilié à Auxerre, Curien, par alliance  
 de l'épouse, de Delorge François négociant  
 âgé de soixante-quatre ans, domicilié à  
 Dijon, non parent de l'épouse. Nous  
 avons signé avec eux comparants après lecture faite.

Renard  
 L. Pour J. Renard  
 M. Colton notaire Cogniac  
 M. Colton  
 M. Renard  
 M. Delorge  
 M. Camille

Reproduction réservée

Reproduction réservée

Reproduction réservée

Reproduction réservée



**Ravières : M ( 1893-1901 ) - 5 Mi 1319/ 20**